

**NOTES EXPLICATIVES**

**RÈGLEMENT 1792-00-2022**

**RELATIF À LA CITATION DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX**

---

Ce règlement a pour objet de citer en tout ou en partie des immeubles patrimoniaux situés sur le territoire de la Ville de Beloeil dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public conformément à l'article 127 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., chapitre P-9.002).

## RÈGLEMENT 1792-00-2022

### RELATIF À LA CITATION DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 127 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., chapitre P-9.002), une municipalité peut, par règlement, et après avoir pris l'avis du conseil local du patrimoine, citer en tout ou en partie un immeuble patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été déposé à la séance du conseil du 22 août 2022;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 22 août 2022;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que la présidente d'assemblée a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le cas échéant son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement;

LE CONSEIL DE LA VILLE DE BELOEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

#### Chapitre 1 - DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

##### Section I - *Dispositions déclaratoires*

#### Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet de citer en tout ou en partie des immeubles patrimoniaux situés sur le territoire de la Ville de Beloeil dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public conformément à l'article 127 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., chapitre P-9.002).

##### Section II - *Dispositions interprétatives*

#### Article 3 Définitions

Au présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, tout mot ou expression a le sens qui lui est attribué à la *Loi sur le patrimoine culturel*, au règlement de zonage et au règlement sur les permis et certificats en vigueur et on entend par :

« Conseil local de patrimoine » : Comité consultatif d'urbanisme (CCU) constitué en vertu de la section I du chapitre 2 du titre 2 du *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions*;

« Conseil » : Conseil municipal de la Ville de Beloeil.

#### Article 4 Lois et règlements

Aucune disposition du présent règlement ne peut être interprétée comme ayant pour effet de soustraire une personne à l'application d'une loi fédérale ou provinciale ainsi qu'à un autre règlement municipal.

**Article 5 Préséance**

Dans le présent règlement, à moins d'indication contraire, les règles suivantes s'appliquent :

- §1. En cas de contradiction entre le texte et un titre, le texte prévaut;
- §2. En cas de contradiction entre le texte et toute autre forme d'expression, le texte prévaut;
- §3. En cas d'incompatibilité entre deux dispositions du présent règlement ou entre une disposition du présent règlement et une disposition contenue dans un autre règlement, la disposition spécifique prévaut sur la disposition générale;
- §4. En cas d'incompatibilité entre des dispositions restrictives ou prohibitives contenues dans le présent règlement ou en cas d'incompatibilité entre une disposition restrictive ou prohibitive contenue au présent règlement et une disposition contenue dans un autre règlement, la disposition la plus restrictive ou prohibitive s'applique, à moins d'indication contraire;
- §5. Toute déclaration de nullité, d'illégalité ou d'inconstitutionnalité par un tribunal compétent de l'une des dispositions du présent règlement n'a pas pour effet d'invalider les autres dispositions du présent règlement, lesquelles demeurent valides et ont leur plein et entier effet, comme si elles avaient été adoptées indépendamment les unes des autres.

Section III - *Dispositions administratives*

**Article 6 Administration et application du règlement**

L'autorité compétente est chargée de l'administration et de l'application du présent règlement. Elle peut exercer les pouvoirs qui y sont prévus et délivrer des constats d'infraction au nom de la Ville relatifs à toute infraction à une disposition du présent règlement.

L'autorité compétente est composée des employés de la Direction de l'urbanisme ou tout autre personne désignée par résolution du conseil.

**Article 7 Pouvoirs et devoirs**

Les pouvoirs et devoirs de l'autorité compétente sont définis au règlement sur les permis et certificats en vigueur.

**Chapitre 2 - CITATION DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX**

**Article 8 Immeubles patrimoniaux cités**

Sont cités à titre d'immeubles patrimoniaux, conformément aux dispositions de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., chapitre P-9.002), les immeubles patrimoniaux suivants, le tout tel qu'illustré aux annexes 1 à 15 du présent règlement pour en faire partie intégrante :

Numéro d'annexe	Adresse civique	Nom de l'immeuble
1	3-11, rue Saint-Jean-Baptiste	Maison Jean-Baptiste-Bernard
2	12, rue Saint-Mathieu	Maison Joseph-Duhamel
3	72, rue Saint-Jean-Baptiste	Maison Raymond-Choquette
4	101-103, rue Saint-Jean-Baptiste	Maison Herménie-Onésime-Auclair
5	200, rue Saint-Jean-Baptiste	Maison Alexandre-Rayneau
6	398, boulevard Yvon-L'Heureux Sud	Maison Louis-Ledoux

## Règlements de la Ville de Beloeil

Numéro d'annexe	Adresse civique	Nom de l'immeuble
7	630, rue Richelieu	Maison Villebon
8	854-864, rue Richelieu	Maison Joseph-Prosper-Brunelle
9	991-993, rue Richelieu	Vieux-Moulin
10	1010, rue Richelieu	Église Saint-Matthieu-de-Beloeil
11	1014, rue Richelieu	Ancien presbytère de la paroisse Saint-Matthieu-de-Beloeil
12	1056, rue Richelieu	Ancien couvent de Beloeil
13	1076, rue Richelieu	Maison Michel-Champeau
14	1086, rue Richelieu	Maison Narcisse-Desmarteau
15	1168, rue Richelieu	Maison Louis-Roussel

### Article 9 Rapport

Les immeubles patrimoniaux cités dans le présent règlement sont répertoriés dans le rapport intitulé « MRC de La Vallée-du-Richelieu – Inventaire du patrimoine bâti (2015) », réalisé et révisé par la firme Bergeron-Gagnon inc., pour la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Chaque immeuble patrimonial cité se retrouve dans une fiche détaillée dont le contenu provient du rapport précité. Ces fiches sont annexées au présent règlement pour en faire partie intégrante.

### Article 10 Effet de la citation

Les effets de la citation des immeubles patrimoniaux énumérés à l'article 8 du présent règlement sont ceux prévus à la section III du chapitre IV de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., chapitre P-9.002).

En outre, aucun permis ou certificat ne peut être délivré à moins que la demande ne rencontre les conditions du présent règlement et celles qui pourraient être imposées par le conseil.

Le propriétaire d'un immeuble patrimonial cité doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale de cet immeuble, et ce, conformément à l'article 136 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., chapitre P-9.002).

## Chapitre 3 - INTERVENTION SUR LES IMMEUBLES PATRIMONIAUX CITÉS

### Section I - Travaux assujettis

### Article 11 Travaux assujettis

Les travaux suivants sont assujettis à l'obligation d'obtenir la recommandation du conseil local du patrimoine, suivis de l'autorisation du conseil, le tout conformément à la procédure prévue à la section II du présent chapitre :

- §1. Transformation extérieure ou rénovation extérieure d'un immeuble cité;
- §2. Réparation extérieure ou entretien extérieur qui changent substantiellement la couleur, les matériaux et l'apparence d'un immeuble cité;
- §3. Déplacement de tout ou partie d'un immeuble cité;
- §4. Démolition de tout ou partie d'un immeuble cité, sous les conditions édictées à l'article 26 du présent règlement;

- §5. Opération cadastrale, à l'exclusion d'une subdivision ou du morcellement d'un immeuble sur le plan de cadastre vertical;
- §6. Affichage.

Section II - *Demande d'autorisation d'une intervention*

**Article 12 Obligation de l'obtention d'une autorisation**

Tout propriétaire désirant procéder à une intervention sur un immeuble cité doit, au préalable, obtenir l'avis du conseil local du patrimoine et une autorisation par le conseil en vertu du présent règlement.

**Article 13 Demande d'autorisation d'une intervention**

Une demande d'autorisation d'une intervention assujettie à l'obligation d'obtenir l'avis du conseil local du patrimoine en vertu du présent règlement sur un immeuble cité doit être transmise à l'autorité compétente, par le propriétaire de l'immeuble cité ou son mandataire, sur le formulaire prévu à cet effet, au moins 45 jours avant la date souhaitée du début de l'intervention.

En plus des renseignements et documents exigés en vertu du règlement sur les permis et certificats en vigueur, le propriétaire ou le mandataire, le cas échéant, doit fournir, les renseignements et documents suivants :

- §1. Une copie de tout titre établissant que le requérant est propriétaire de l'immeuble visé ou un document établissant qu'il détient une option d'achat sur cet immeuble;
- §2. La procuration donnée par le propriétaire établissant le mandat de toute personne autorisée à agir en son nom, le cas échéant;
- §3. Une description détaillée de l'intervention souhaitée;
- §4. Tout plan, élévation, perspective en couleurs, relevé, esquisse, photographie ou échantillon permettant de connaître ou de comprendre l'intervention proposée;
- §5. Tout autre document ou information nécessaire à la bonne compréhension de la demande.

**Article 14 Coût de la demande**

Le coût de la demande d'autorisation est établi en vertu du règlement concernant la tarification des services municipaux en vigueur.

Il est non remboursable.

Aucun permis ou certificat ne peut être délivré si son coût n'est pas acquitté par le requérant.

**Article 15 Examen de la demande d'autorisation**

L'autorité compétente examine la demande et vérifie si tous les renseignements et documents exigés ont été fournis. Elle transmet ensuite la demande au conseil local du patrimoine.

Si les renseignements et documents sont incomplets ou imprécis, l'examen de la demande est suspendu jusqu'à ce que les renseignements et documents exigés aient été fournis par le requérant.

L'autorité compétente, de même que le conseil local du patrimoine, peuvent demander, si jugé nécessaire, des renseignements ou documents supplémentaires pour l'examen de la demande.

**Article 16 Caducité de la demande**

La demande d'autorisation devient caduque si le requérant n'a pas déposé tous les documents et renseignements requis à l'intérieur d'un délai de trois mois à partir du dépôt de la demande.

Lorsqu'une demande d'autorisation est devenue caduque, le requérant doit à nouveau payer le coût relatif à une demande. À défaut de le faire dans les 30 jours suivant l'expiration du délai, il est réputé s'être désisté de sa demande.

Section III - *Processus décisionnel*

**Article 17 Recommandation du conseil local du patrimoine**

Le conseil local du patrimoine formule une recommandation au conseil à l'effet d'approuver ou de refuser la demande d'autorisation.

La recommandation à l'effet de refuser la demande d'autorisation doit être motivée.

La recommandation à l'effet d'approuver une demande d'autorisation peut également suggérer des conditions ou des modifications à apporter à la demande.

**Article 18 Décision du conseil**

Suite à l'obtention de la recommandation du conseil local du patrimoine, le conseil approuve ou refuse la demande d'autorisation.

Lorsque le conseil approuve la demande d'autorisation, il peut y imposer toute condition particulière.

Lorsque le conseil refuse la demande d'autorisation, il doit exprimer les motifs du refus.

**Article 19 Transmission de la décision**

Une copie de la résolution indiquant la décision du conseil doit être transmise sans délai au requérant.

Une copie de la résolution fixant les conditions particulières qui s'ajoutent à la réglementation municipale est également jointe au permis ou au certificat lors de sa délivrance, le cas échéant.

**Article 20 Validité de l'autorisation**

L'autorisation du conseil est valide pour une durée d'un an à compter de la date de sa délivrance.

L'autorisation du conseil est retirée si le projet visé par une demande faite en vertu du présent chapitre n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.

**Article 21 Réalisation des travaux**

Une demande de travaux visée par le présent règlement et ayant déjà fait l'objet d'une autorisation du conseil, conformément au présent règlement, peut être réalisée pourvu que :

- §1. L'ensemble du projet visé par l'intervention rencontre les conditions du règlement sur les permis et certificats en vigueur, si un permis ou un certificat est requis, ainsi que les normes et conditions de tout autre loi ou règlement applicables;
- §2. L'intervention respecte intégralement l'autorisation du conseil et les conditions qui s'y rattachent, le cas échéant.

Section IV - *Modification de l'autorisation et des conditions*

**Article 22 Modification des conditions relatives à l'autorisation de la demande**

Les conditions relatives à une intervention sur un immeuble cité peuvent être modifiées par le conseil à la demande du propriétaire ou de son mandataire.

Toute demande de modification des conditions relatives à l'autorisation de la demande considérée comme étant majeure par l'autorité compétente est traitée comme une nouvelle demande.

**Article 23 Cession à un tiers**

Lorsque l'immeuble fait l'objet, en tout ou en partie, d'une cession à un tiers avant que les travaux ne soient entièrement remplis et qu'un permis ou un certificat a été émis, le nouvel acquéreur ne peut poursuivre ces travaux avant d'avoir obtenu, conformément aux dispositions du règlement sur les permis et certificats en vigueur, un nouveau permis ou certificat.

**Chapitre 4 - CONSERVATION DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX CITÉS**

**Article 24 Motifs de citation des immeubles patrimoniaux**

Les immeubles patrimoniaux cités dans le présent règlement ont été identifiés à partir de certaines valeurs, qui constituent les motifs de citation suivants :

- §1. **Valeur d'âge** : Elle est attribuée aux plus anciens des bâtiments d'intérêt patrimonial. En se basant sur le rapport intitulé « MRC de La Vallée-du-Richelieu – Inventaire du patrimoine bâti (2015) », il est jugé que les bâtiments et autres constructions, dont la date estimée est égale ou antérieure à 1850, ont une valeur d'âge;
- §2. **Valeur d'architecture** : Elle se rattache aux bâtiments qui offrent des caractéristiques architecturales particulières, le plus souvent décoratives, et qui ont pu être l'œuvre d'un artisan spécialisé ou d'un architecte. Ce critère est attribuable aux bâtiments offrant des qualités architecturales distinctives relativement à ses matériaux, mais surtout à ses composantes.
- §3. **Valeur d'authenticité** : Elle est établie en considérant les caractéristiques générales et particulières d'un immeuble par rapport à son état d'origine et/ou en fonction des caractéristiques du type architectural auquel il appartient. Ce critère évalue ainsi l'intégrité architecturale de l'immeuble, de même que le niveau de compatibilité des transformations qui lui ont été apportées au fil des ans, eu égard à son style d'origine et/ou de référence.
- §4. **Valeur de contexte** : Ce critère qualifie l'environnement de l'immeuble inventorié ou le site sur lequel il est localisé.
- §5. **Valeur d'usage** : Elle met en relief la fonction particulière d'un immeuble, en regard de ses origines et/ou de tout autre usage pratiqué aujourd'hui ou à un moment de son histoire. L'usage peut être attaché à une fonction rare, voire distinctive.
- §6. **Valeur historique** : Elle est associée à un immeuble ayant un lien avec un événement historique ou encore à une maison où demeurait un personnage historique notoire.
- §7. **Valeur de rareté** : Elle est attribuée aux bâtiments et autres constructions dont il existe peu de spécimen sur le territoire de la Ville de Beloeil. Ces immeubles se démarquent par leur rareté en termes de fonction, de composition architecturale ou d'ancienneté.
- §8. **Valeur patrimoniale** : Elle est attribuée et évaluée en fonction des cinq cotes figurant dans le rapport de référence intitulé « MRC de La Vallée-du-Richelieu – Inventaire du patrimoine bâti (2015) ». La valeur intrinsèque évalue l'essence même du bien ou son importance, peu importe son âge et sa localisation.

Les fiches des immeubles cités qui se trouvent en annexe font état de ces critères d'évaluation, qui varient d'un immeuble cité à l'autre.

#### **Article 25 Critères d'analyse d'une demande**

De manière générale, les travaux exécutés sur les immeubles cités par le présent règlement ne peuvent avoir pour effet d'altérer les éléments sur lesquels sont fondés leur intérêt patrimonial. Toute intervention doit contribuer à préserver ou à bonifier les différentes composantes qui en soutiennent la valeur patrimoniale, et ce, dans le respect de son caractère d'ensemble.

Le conseil local du patrimoine formule ses recommandations au conseil en se basant sur les critères suivants :

- §1. L'intervention doit respecter l'authenticité et l'intégrité architecturale de l'immeuble cité (styles, formes, volumes, matériaux, ornements, détails significatifs témoins de l'histoire et/ou de la fonction de l'immeuble, etc.);
- §2. L'intervention doit viser à restaurer, améliorer ou retrouver les caractéristiques architecturales, décoratives ou fonctionnelles spécifiques, qui reflètent le caractère d'origine de l'immeuble cité. S'il n'est pas possible de restaurer une composante d'origine ou que celle-ci est disparue, elle peut être remplacée, reproduite ou reconstituée, mais doit être de style, de forme, de volume, de division, de typologie et de matériaux compatibles avec le bâtiment;
- §3. Des matériaux traditionnels doivent être utilisés ou, s'il est démontré qu'il n'est pas possible de restaurer ou de rétablir une constituante et qu'un matériau contemporain alternatif est proposé comme étant de qualité comparable ou même supérieure, ce dernier doit pouvoir s'apparenter le plus possible à un matériau traditionnel;
- §4. Toute intervention impliquant une opération cadastrale doit permettre une mise en valeur du bâtiment et préserver à terme l'aménagement du terrain existant et de la trame urbaine environnante;
- §5. Les enseignes doivent être considérées comme des composantes accessoires de l'architecture du bâtiment, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas en voiler une composante significative ou être traitées de manière autonome. De plus, elles doivent être en cohérence avec la conception architecturale du bâtiment et ne peuvent être détachées du bâtiment auquel elles sont fixées dans le but d'occuper un espace disproportionné;
- §6. Dans le cas d'un projet d'agrandissement, le conseil local du patrimoine émet ses recommandations au conseil en se basant sur les conditions suivantes:
  - a) L'agrandissement proposé s'harmonise à l'architecture de l'immeuble, à son style, à ses formes et à ses matériaux, soit en continuité ou en complémentarité de ce dernier. L'agrandissement proposé est compatible avec la volumétrie de l'immeuble, en respecte les grandes lignes architecturales (styles, formes, volumes, matériaux, ornements, etc.) et apparaît comme étant secondaire ou subordonné à ce dernier;
  - b) Dans le cas d'un projet d'agrandissement à caractère contemporain, l'agrandissement proposé est implanté à un emplacement approprié, est respectueux du gabarit d'ensemble et n'interfère pas avec un détail architectural pertinent. L'agrandissement proposé est compatible avec la volumétrie de l'immeuble, se veut complémentaire à son architecture et apparaît comme étant secondaire ou subordonné à ce dernier;
  - c) Outre la préservation de l'intégrité patrimoniale, toute intervention à caractère contemporain s'accompagne d'un justificatif architectural élaboré par un professionnel;
  - d) L'agrandissement proposé doit s'intégrer de façon harmonieuse à son environnement immédiat.

**Article 26 Démolition**

Avant de se prononcer sur une demande de démolition partielle ou totale, le conseil local du patrimoine doit considérer les critères suivants :

- §1. Les travaux sont requis pour des raisons de sécurité structurale ou de salubrité;
- §2. Les travaux visent à permettre la reconstruction du bâtiment et la mise en valeur des éléments sur lesquels est fondé son intérêt patrimonial.

**Chapitre 5 - DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES**

*Section I - Infractions et pénalités*

**Article 27 Pénalité générale**

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende.

Les amendes applicables varient selon la nature de l'infraction et sont prévues à la section I du chapitre VIII de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., chapitre P-9.002).

Les amendes minimales sont fixées à 2 000 \$ et les amendes maximales à 1 140 000 \$.

**Article 28 Travaux sans autorisation et non-respect des conditions émises**

Quiconque effectue des travaux sur un immeuble patrimonial cité sans avoir les autorisations nécessaires ou sans respecter les conditions fixées par le conseil commet une infraction et est passible :

- §1. Lorsqu'il s'agit d'une personne physique : d'une amende d'au moins 2 000 \$ et d'au plus 250 000 \$;
- §2. Lorsqu'il s'agit d'une personne morale : d'une amende d'au moins 6 000 \$ et d'au plus 1 140 000 \$.

**Article 29 Aide et incitation**

Quiconque aide ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, amène une autre personne à commettre une infraction au présent règlement commet une infraction.

Une personne déclarée coupable en vertu du présent article est passible de la même peine que celle prévue pour l'infraction qu'elle a aidé ou amené à commettre.

**Article 30 Entrave**

Quiconque entrave de quelque façon l'action d'une personne autorisée à exercer des pouvoirs prévus au présent règlement ou celle d'une personne autorisée par la Ville à exercer des pouvoirs d'inspection aux fins de vérifier l'application du présent règlement, l'empêche de faire des fouilles ou des travaux d'expertise, notamment de prendre des échantillons, des photographies ou des enregistrements de lieux et de biens qu'elle a le droit de prendre, lui fait une fausse déclaration, ne lui prête pas assistance ou ne lui fournit pas un renseignement, un document ou une copie d'un document ou une chose qu'elle a le droit d'exiger ou d'examiner commet une infraction et est passible :

- §1. Lorsqu'il s'agit d'une personne physique : d'une amende d'au moins 2 000 \$ et d'au plus 30 000 \$;
- §2. Lorsqu'il s'agit d'une personne morale : d'une amende d'au moins 6 000 \$ et d'au plus 180 000 \$.

**Article 31 Infraction distincte**

Lorsqu'une infraction visée par le présent règlement se poursuit durant plus d'un jour, elle constitue une infraction distincte pour chaque jour durant lequel elle se poursuit.

Section II - *Recours et sanctions*

**Article 32 Ordonnance judiciaire**

Tout intéressé, y compris la Ville, peut obtenir de la Cour supérieure une ordonnance pour faire cesser tout acte ou opération qui est entrepris ou continué sans l'autorisation requise ou sans le préavis requis à l'article 13 du présent règlement ou fait à l'encontre des conditions imposées par la Ville. Il peut également obtenir de la Cour supérieure une ordonnance pour faire exécuter les travaux nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale d'un immeuble patrimonial cité dont le propriétaire ne respecte pas le devoir qui lui incombe en vertu de l'article 10 du présent règlement.

De plus, dans le cas de tout acte ou opération qui est entrepris ou continué sans l'autorisation requise ou sans le préavis requis à l'article 13 du présent règlement ou fait à l'encontre de l'une des conditions imposées par le conseil, tout intéressé, y compris la Ville, peut obtenir de la Cour supérieure une ordonnance pour faire exécuter les travaux requis pour rendre l'immeuble conforme aux conditions visées à l'article 10 du présent règlement ou aux conditions que la Ville aurait pu imposer si un préavis lui avait été donné ou une demande d'autorisation lui avait été faite conformément au présent règlement, pour remettre en état les biens ou pour démolir une construction.

Les travaux sont à la charge du propriétaire.

À défaut par le propriétaire ou la personne qui a la garde d'un immeuble de procéder à l'exécution des travaux ou à la démolition dans le délai imparti par la Cour, celle-ci peut autoriser la Ville à y procéder.

Le coût des travaux ou de la démolition encouru par la Ville constitue une créance prioritaire sur l'immeuble, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5 de l'article 2651 du *Code civil du Québec*; ce coût est garanti par une hypothèque légale sur le bien.

**Article 33 Nullité d'une autorisation**

Une autorisation visant une ou des interventions sur un immeuble cité devient nulle et sans effet dans les cas suivants :

§1. Si le projet pour lequel des conditions ont été imposées par le conseil n'est pas entrepris un an après la délivrance du permis de construction ou du certificat d'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an, le permis de construction ou le certificat d'autorisation est révoqué.

Dans le cas de l'interruption d'un projet, la révocation du permis ou du certificat n'a pas pour effet de priver la Ville de la possibilité d'obtenir une ordonnance en vertu de l'article 203 de *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., chapitre P-9.002);

§2. L'autorisation a été délivrée sur la base d'une déclaration, d'une information, d'un plan ou d'un document faux ou erroné;

§3. Les travaux ne sont pas réalisés conformément aux prescriptions des règlements d'urbanisme ou aux conditions rattachées à l'autorisation;

§4. Une modification a été apportée aux travaux autorisés ou aux documents approuvés sans l'approbation préalable de l'autorité compétente.

**Article 34 Dépenses encourues**

Toutes dépenses encourues par la Ville par suite du non-respect de l'un ou l'autre des articles du présent règlement seront à l'entière charge des contrevenants.

**Article 35 Recours civils**

Une poursuite pénale contre un contrevenant est sans préjudice ni limitation à tout autre recours que peut intenter la Ville contre celui-ci y compris les recours civils devant tout tribunal.

Section III - *Dispositions finales*

**Article 36** **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Beloeil, le 12 décembre 2022.

---

NADINE VIAU  
Présidente d'assemblée et mairesse

---

ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier adjoint

## ANNEXE 1

### 3 11 rue Saint-Jean-Baptiste

#### Maison Jean-Baptiste-Bernard

Catégorie de bien:

**Bâtiment principal**

- valeur d'âge
- valeur d'architecture
- valeur d'usage
- valeur historique
- valeur de rareté

Valeur de contexte:

**supérieure**

Valeur d'authenticité:

**bonne**

Valeur patrimoniale :

**forte**

Date

Estimée	Connue
<b>1786</b>	<b>1786</b>

Type architectural:

**Édifice à toit plat**



IMG\_9325.jpg

### Motifs de la citation

- Âge :** Construite avant 1850 dont la partie d'origine date de 1786.
- Usage :** Au fil du temps, le bâtiment a, entre autres, servi d'auberge et de magasin général; il abrite aujourd'hui un commerce. Cela lui confère une valeur d'usage.
- Rareté :** L'ancienneté de la partie d'origine, de même que la grande superficie de l'édifice, créée à la suite d'agrandissements successifs, en font un édifice unique à Beloeil.
- Contexte :** Secteur urbain riverain.
- Authenticité :** Revêtement mural de planche à feuillure; corniche avec appliques et consoles.

Inventaire du patrimoine bâti



**Beloeil**

**3 11 rue Saint-Jean-Baptiste**

**Nom, catégorie de bien et statut**

Nom officiel ou officieux <b>Maison Jean-Baptiste-Bernard / Restaurant Sortez les canons</b>	Fonction actuelle <b>Mixte</b>	Catégorie de bien <b>Bâtiment principal</b>
Géoréférence <b>45°34'9.50"N 73°11'58.59"O</b>	Statut juridique <b>aucun</b>	

**Éléments relatifs à l'architecture**

Type architectural <b>Édifice à toit plat</b>	Fondations <b>Béton</b>	Forme de toit <b>plat</b>	Revêtement de toit <b>multicouche</b>
Revêtement mural <b>planche à feuillure</b>	Fenêtre (type et sous-type) <b>moderne</b>	Porte (type de) <b>moderne</b>	Lucarnes <b>aucune</b>
Présence d'un corps secondaire <b>oui</b>			Ornementation <b>corniche à consoles planches cornières chambranles</b>
		Nombre de niveaux <b>2</b>	

Notes diverses

**Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement**

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain <b>cours d'eau à proximité</b>	Bâtiment secondaire d'intérêt <b>oui</b>
qualité de l'aménagement paysager	

**Données historiques**

Date estimée	Date connue
<b>1786</b>	<b>1786</b>
Source de la date	<b>Source documentaire</b>

Bibliographie (sources documentaires)

**Bâtiments patrimoniaux érigés le long de la rue Micheliu. p. 4**

Notes historiques

Edouard Bedford fait construire une première maison et boutique à cet emplacement en 1786. Les travaux sont ensuite continués par Jean-Baptiste Desforges entre 1791 et 1796, puis par Barthélemy Buron entre 1796 et 1817. Le marchand Jean-Baptiste Bernard entreprend les derniers travaux, dont l'ajout d'un second niveau. Il possède la maison de 1829 à 1862, puis sa famille en demeure propriétaire jusqu'en 1912. Le bâtiment a, entre autres, servi d'auberge et de magasin général. L'édifice est transformé dans son état actuel entre 1920 et 1950.

**Evaluation**

Valeur d'authenticité <b>bonne</b>	Etat physique <b>supérieur</b>	Valeur de contexte <b>supérieure</b>	Valeur historique	Valeur patrimoniale <b>forte</b>
Valeur d'âge <b>valeur d'âge</b>	Valeur d'usage <b>valeur d'usage</b>	Valeur d'architecture	Valeur de rareté <b>valeur de rareté</b>	

Date de l'inventaire et prise des photos :  
été-automne 2013

Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel  
Mise à jour effectuée à l'été 2016 et en août 2022

page 171

Règlements de la Ville de Beloeil



photo 1 IMG\_9325.jpg



photo 4 IMG\_9336.jpg



photo 2 IMG\_9331.jpg



photo 5 IMG\_9328.jpg



photo 3 IMG\_9333.jpg



photo 6 IMG\_9334.jpg

## ANNEXE 2

### 12 rue Saint-Mathieu

#### Maison Joseph-Duhamel

Catégorie de bien:

Bâtiment principal

- valeur d'âge
- valeur d'architecture
- valeur d'usage
- valeur historique
- valeur de rareté

Valeur de contexte:

bonne

Valeur d'authenticité:

bonne

Valeur patrimoniale :

forte

Date

Estimée      Connue  
1865

Type

architectural:

Maison à toit à deux versants droits d'inspiration néoclassique



IMG\_9672.jpg

### Motifs de la citation

**Architecture :** Architecture d'inspiration néogothique;

Volume de plan rectangulaire et corps secondaire annexé au mur latéral droit; toit à deux versants droits; structure de bois et parement de brique; un niveau et demi d'occupation; souches de cheminée en brique à chaque extrémité du toit; gable central (lucarne triangulaire).

**Contexte :** Secteur urbain.

**Authenticité :** Brique apparente; revêtement de tôle pincée; fenêtres à battants à carreaux avec contrefenêtre (étage); fenêtres à baies latérales (rez-de-chaussée); linteaux au-dessus des fenêtres de l'étage; retours de corniche aux murs pignon; fenêtre en arc plein cintre surmontée d'un fronton (façade avant).

Inventaire du patrimoine bâti



**Beloeil**  
**12 rue Saint-Mathieu**

**Nom, catégorie de bien et statut**

Nom officiel ou officieux <b>Maison Joseph-Duhamel</b>	Fonction actuelle <b>Commerciale</b>	Catégorie de bien <b>Bâtiment principal</b>
Géoréférence <b>45°34'12.15"N 73°11'57.26"O</b>	Statut juridique <b>aucun</b>	

**Éléments relatifs à l'architecture**

Type architectural <b>Maison à toit à deux versants droits d'inspiration néoclassique</b>	Fondations <b>Béton</b>	Forme de toit <b>à deux versants droits</b>	Revêtement de toit <b>tôle agrafée (pincée)</b>
Revêtement mural <b>brique</b>	Fenêtre (type et sous-type) <b>à battant(s) à grands carreaux</b>	Porte (type de) <b>moderne</b>	Lucarnes <b>gable</b>
Présence d'un corps secondaire <b>oui</b>	<b>à baies latérales</b>		Ornementation <b>appui linteau retours de corniche fronton</b>
		Nombre de niveaux <b>1.5</b>	

Notes diverses

**Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement**

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain <b>place</b> <b>couverture végétale abondante</b>	Bâtiment secondaire d'intérêt <b>non</b>
---	---

**Données historiques**

Date estimée <b>1865</b>	Date connue
Source de la date <b>Rôle d'évaluation municipal</b>	
Notes historiques	

Bibliographie (sources documentaires)

**Evaluation**

Valeur d'authenticité <b>bonne</b>	État physique <b>bon</b>	Valeur de contexte <b>bonne</b>	Valeur historique	Valeur patrimoniale <b>forte</b>
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture <b>valeur d'architecture</b>	Valeur de rareté	

Date de l'inventaire et prise des photos :  
été-automne 2013

Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel  
Mise à jour effectuée à l'été 2016 et en août 2022

page 147

Règlements de la Ville de Beloeil



photo 1 IMG\_9672.jpg



photo 4 IMG\_9676.jpg



photo 2 IMG\_9670.jpg



photo 5 IMG\_9671.jpg



photo 3 IMG\_9674.jpg



photo 6 IMG\_9673.jpg

## ANNEXE 3

### 72 rue Saint-Jean-Baptiste

Catégorie de bien:	<b>Bâtiment principal</b>	
	<input type="checkbox"/> valeur d'âge	
	<input checked="" type="checkbox"/> valeur d'architecture	
	<input type="checkbox"/> valeur d'usage	
	<input type="checkbox"/> valeur historique	
	<input type="checkbox"/> valeur de rareté	
Valeur de contexte:	<b>bonne</b>	
Valeur d'authenticité:	<b>bonne</b>	
Valeur patrimoniale :	<b>forte</b>	
Date	Estimée	Connue
	<b>1935</b>	
Type architectural:	<b>Édifice à toit plat</b>	



IMG\_9637.jpg

### Motifs de la citation

**Architecture :** Édifice à toit plat;

Volume au plan en « L » (avec aile latérale); toit plat; structure de bois; deux niveaux complets d'occupation; galerie longeant la façade avant, munie de son propre toit.

**Contexte :** Secteur urbain.

**Authenticité :** Revêtement mural de planche à clin; garde-corps à barreaux disposés en triplets; chambranle et entablement autour des fenêtres; imposte au-dessus des portes; planches cornières; fenêtres et portes s'inspirant des modèles traditionnels.

Inventaire du patrimoine bâti



**Beloeil**  
**72 rue Saint-Jean-Baptiste**

**Nom, catégorie de bien et statut**

Nom officiel ou officieux <b>Restaurant Phofolle</b>	Fonction actuelle <b>Mixte</b>	Catégorie de bien <b>Bâtiment principal</b>
Géoréférence <b>45°34'11.73 "N 73°12'3.14 "O</b>	Statut juridique <b>aucun</b>	

**Éléments relatifs à l'architecture**

Type architectural <b>Edifice à toit plat</b>	Fondations <b>Béton</b>	Forme de toit <b>plat</b>	Revêtement de toit <b>multicouche</b>
Revêtement mural <b>planche à clin</b>	Fenêtre (type et sous-type) <b>moderne</b> <b>d'esprit traditionnel (copie d'une fenêtre ancienne)</b>	Porte (type de) <b>moderne</b>	Lucarnes <b>aucune</b>
Présence d'un corps secondaire <b>non</b>			Ornementation <b>corniche moulurée</b> <b>planches cornières</b> <b>chambranles</b> <b>entablement</b>
Notes diverses		Nombre de niveaux <b>2</b>	

**Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement**

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain <b>qualité de l'aménagement paysager</b>	Bâtiment secondaire d'intérêt <b>non</b>
---	---

**Données historiques**

Date estimée <b>1935</b>	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)
Source de la date <b>Rôle d'évaluation municipal</b>		
Notes historiques		

**Evaluation**

Valeur d'authenticité <b>bonne</b>	Etat physique <b>bon</b>	Valeur de contexte <b>bonne</b>	Valeur historique	Valeur patrimoniale <b>forte</b>
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture <b>valeur d'architecture</b>	Valeur de rareté	

Date de l'inventaire et prise des photos :  
été-automne 2013

Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel  
Mise à jour effectuée à l'été 2016 et en août 2022

page 174

Règlements de la Ville de Beloeil



photo 1 - IMG\_9637.jpg



photo 4 - IMG\_9640.jpg



photo 2 - IMG\_9639.jpg



photo 5 - IMG\_9641.jpg



photo 3 - IMG\_9644.jpg



photo 6 - IMG\_9642.jpg

## ANNEXE 4

### 101 103 rue Saint-Jean-Baptiste

#### Maison Herménie-Onésime-Auclair

Catégorie de bien:

**Bâtiment principal**

- valeur d'âge
- valeur d'architecture
- valeur d'usage
- valeur historique
- valeur de rareté

Valeur de contexte:

**bonne**

Valeur d'authenticité:

**bonne**

Valeur patrimoniale :

**supérieure**

Date

Estimée	Connue
<b>1918</b>	<b>1918</b>

Type architectural:

**Édifice à toit plat**



IMG\_9631.jpg

### Motifs de la citation

**Architecture :** Édifice à toit plat d'inspiration Four Square Style;

Volume de plan carré avec agrandissement à l'arrière; encoignure; toit plat; deux niveaux complets d'occupation au corps principal; un niveau d'occupation dans l'agrandissement; revêtement de brique; perron surmonté d'un balcon à l'encoignure; deux perrons couverts de leur toit.

**Usage :** La vocation commerciale explique la valeur d'usage distinctive de l'édifice.

**Rareté :** La composition architecturale et l'encoignure en font un édifice rare à Beloeil et dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

**Contexte :** Secteur urbain.

**Authenticité :** Revêtement mural de brique avec chaînes d'angle en pierre; linteaux en pierre; fronton; millésime; corniche à consoles d'arrêt; urnes sur la corniche.

Inventaire du patrimoine bâti



**Beloeil**  
**101 103 rue Saint-Jean-Baptiste**

**Nom, catégorie de bien et statut**

Nom officiel ou officieux <b>Maison Herménie-Onésime-Auclair</b>	Fonction actuelle <b>Mixte</b>	Catégorie de bien <b>Bâtiment principal</b>
Géoréférence <b>45°34'12.71 "N 73°12'4.40"O</b>	Statut juridique <b>aucun</b>	

**Éléments relatifs à l'architecture**

Type architectural <b>Edifice à toit plat</b>	Fondations <b>Béton</b>	Forme de toit <b>plat</b>	Revêtement de toit <b>multicouche</b>
Revêtement mural <b>brique</b>	Fenêtre (type et sous-type) <b>moderne</b>	Porte (type de) <b>moderne</b>	Lucarnes <b>aucune</b>
Présence d'un corps secondaire <b>oui</b>			Ornementation <b>linteau</b> <b>chaîne d'angle</b> <b>couronnement</b>
		Nombre de niveaux <b>2</b>	

Notes diverses

**Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement**

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain <b>aucune spécificité</b>	Bâtiment secondaire d'intérêt <b>non</b>
--	---

**Données historiques**

Date estimée <b>1918</b>	Date connue <b>1918</b>
Source de la date <b>Millésime</b>	

Bibliographie (sources documentaires)

Notes historiques

**Evaluation**

Valeur d'authenticité <b>bonne</b>	État physique <b>bon</b>	Valeur de contexte <b>bonne</b>	Valeur historique	Valeur patrimoniale <b>supérieure</b>
Valeur d'âge	Valeur d'usage <b>valeur d'usage</b>	Valeur d'architecture <b>valeur d'architecture</b>	Valeur de rareté <b>valeur de rareté</b>	

Date de l'inventaire et prise des photos :  
été-automne 2013

Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel  
 Mise à jour effectuée à l'été 2016 et en août 2022

page 11

Règlements de la Ville de Beloeil



photo 1 IMG\_9631.jpg



photo 4 IMG\_9635.jpg



photo 2 IMG\_9627.jpg



photo 5 IMG\_9632.jpg



photo 3 IMG\_9634.jpg



photo 6 IMG\_9633.jpg

Date de l'inventaire et prise des photos : été-automne 2013

Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel

## ANNEXE 5

### 200 rue Saint-Jean-Baptiste

#### Maison Alexandre-Rayneau

Catégorie de bien:

Bâtiment principal

- valeur d'âge
- valeur d'architecture
- valeur d'usage
- valeur historique
- valeur de rareté

Valeur de contexte:

bonne

Valeur d'authenticité:

supérieure

Valeur patrimoniale :

forte

Date

Estimée      Connue  
1884



IMG\_9610.jpg

Type architectural:

Édifice à toit mansardé

### Motifs de la citation

**Architecture :** Maison à toit mansardé, d'influence Second Empire;

Volume de plan rectangulaire; toit à terrasson et brisis sur deux côtés; corps secondaire doté de la même forme de toit; deux niveaux complets d'occupation; souches de cheminée recouvertes de tôle à chaque extrémité du toit; organisation symétrique des ouvertures; galerie couverte de son propre toit longeant les deux façades.

**Contexte :** Secteur urbain.

**Authenticité :** Revêtement de tôle profilée du toit; parement mural de planche à clin; fenêtres à battants à grands carreaux à contrefenêtre; porte en bois à menuiserie d'assemblage avec vitrage; lucarnes à pignon; corniche moulurée; retours de corniche; chambranles; aisseliers; garde-corps à barreaux; fronton sur le toit de la galerie au-dessus de la porte principale.

Inventaire du patrimoine bâti



**Beloeil**  
**200 rue Saint-Jean-Baptiste**

**Nom, catégorie de bien et statut**

Nom officiel ou officieux <b>Maison Alexandre-Rayneau</b>	Fonction actuelle <b>Résidentielle</b>	Catégorie de bien <b>Bâtiment principal</b>
Géoréférence <b>45°34'15.72"N 73°12'8.56"O</b>	Statut juridique <b>aucun</b>	

**Éléments relatifs à l'architecture**

Type architectural <b>Edifice à toit mansardé</b>	Fondations <b>Pierre</b>	Forme de toit <b>à terrasse et à brisis</b>	Revêtement de toit <b>tôle profilée</b>
Revêtement mural <b>planche à clin</b>	Fenêtre (type et sous-type) <b>à battant(s) à grands carreaux</b>	Porte (type de) <b>à menuiserie d'assemblage avec vitrage</b>	Lucarnes <b>à pignon</b>
Présence d'un corps secondaire <b>oui</b>	<b>non traditionnelle</b>		Ornementation <b>corniche moulurée</b> <b>retours de corniche</b> <b>chambranles</b> <b>fronton</b>
Notes diverses <b>Revêtement probablement refait mais à l'ancienne</b>			Nombre de niveaux <b>2</b>

**Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement**

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain <b>arbre(s) mature(s)</b>	Bâtiment secondaire d'intérêt <b>oui</b>
qualité de l'aménagement paysager	

**Données historiques**

Date estimée <b>1884</b>	Date connue	Bibliographie (sources documentaires)
Source de la date <b>Rôle d'évaluation municipal</b>		
Notes historiques		

**Evaluation**

Valeur d'authenticité <b>supérieure</b>	Etat physique <b>bon</b>	Valeur de contexte <b>bonne</b>	Valeur historique	Valeur patrimoniale <b>forte</b>
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture <b>valeur d'architecture</b>	Valeur de rareté	

Date de l'inventaire et prise des photos :  
été-automne 2013

Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel  
Mise à jour effectuée à l'été 2016 et en août 2022

page 122

Règlements de la Ville de Beloeil



photo 1 IMG\_9610.jpg



photo 4 IMG\_9618.jpg



photo 2 IMG\_9615.jpg



photo 5 IMG\_9620.jpg



photo 3 IMG\_9617.jpg



photo 6 IMG\_9613.jpg

## ANNEXE 6

### 398 boulevard Yvon-L'Heureux Sud

#### Maison Ledoux-Bernard

Catégorie de bien:

Bâtiment principal

- valeur d'âge
- valeur d'architecture
- valeur d'usage
- valeur historique
- valeur de rareté

Valeur de contexte:

bonne

Valeur d'authenticité:

excellente

Valeur patrimoniale :

supérieure

Date

Estimée      Connue  
1772



IMG\_8748.jpg

Type architectural:

Architecture d'inspiration française

### Motifs de la citation

**Âge :** Construite avant 1850 et figurant parmi les plus anciennes maisons de Beloeil et de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

**Architecture :** Architecture d'inspiration française;

Volume de plan rectangulaire; corps secondaire (ancienne cuisine d'été); toit à deux versants droits; un niveau et demi d'occupation; souches de cheminée disposées en chicane sur le corps principal; four à pain annexé au corps secondaire; galerie longeant trois élévations.

**Rareté :** La grande ancienneté et l'organisation asymétrique des ouvertures en façade en font un édifice rare à Beloeil et dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

**Contexte :** Secteur suburbain (mi-rural; mi-urbain).

**Authenticité :** Revêtement de bardeau de bois sur le toit; revêtement mural de planches unies verticales; fenêtres à battants à 20 carreaux; porte pleine à menuiserie d'assemblage; porte à menuiserie d'assemblage avec vitrage; chambranles; persiennes.

Inventaire du patrimoine bâti



**Beloeil**

**398 boulevard Yvon-L'Heureux Sud**

**Nom, catégorie de bien et statut**

Nom officiel ou officieux <b>Maison Ledoux-Bernard</b>	Fonction actuelle <b>Résidentielle</b>	Catégorie de bien <b>Bâtiment principal</b>
Géoréférence <b>45°33'2.18"N 73°14'47.03"O</b>	Statut juridique <b>aucun</b>	

**Éléments relatifs à l'architecture**

Type architectural <b>Architecture d'inspiration française</b>	Fondations <b>Pierre</b>	Forme de toit <b>à deux versants droits</b>	Revêtement de toit <b>bardeau de bois</b>
Revêtement mural <b>planche unie</b>	Fenêtre (type et sous-type) <b>à battant(s)</b>	Porte (type de) <b>pleine - à menuiserie d'assemblage</b>	Lucarnes <b>aucune</b>
Présence d'un corps secondaire <b>oui</b>	<b>à guillotine</b>	<b>à petits carreaux</b>	Ornementation <b>chambranles</b>
			Nombre de niveaux <b>1.5</b>

Notes diverses

**Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement**

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain <b>terre de vaste étendue</b>	Bâtiment secondaire d'intérêt <b>oui</b>
qualité de l'aménagement paysager	

**Données historiques**

Date estimée	Date connue
<b>1772</b>	
Source de la date	<b>Propriétaire</b>

Bibliographie (sources documentaires)

**Guide de Beloeil et de Saint-Mathieu-de-Beloeil, p. 35**

Notes historiques

**Cette maison est construite vers 1772 par Louis Ledoux de Verchères. Les Ledoux habitent la maison pendant près de 100 ans et seront suivis par les Bernard pendant un autre siècle.**

**Evaluation**

Valeur d'authenticité <b>excellente</b>	Etat physique <b>excellent</b>	Valeur de contexte <b>bonne</b>	Valeur historique	Valeur patrimoniale <b>supérieure</b>
Valeur d'âge <b>valeur d'âge</b>	Valeur d'usage	Valeur d'architecture <b>valeur d'architecture</b>	Valeur de rareté <b>valeur de rareté</b>	

Date de l'inventaire et prise des photos :  
été-automne 2013

Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel  
Mise à jour effectuée à l'été 2016 et en août 2022

page 26

Règlements de la Ville de Beloeil



photo 1 IMG\_8748.jpg



photo 4 IMG\_8756.jpg



photo 2 IMG\_8749.jpg



photo 5 IMG\_8750.jpg



photo 3 IMG\_8758.jpg



photo 6 IMG\_8751.jpg

Date de l'inventaire et prise des photos : été-automne 2013      Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel

## ANNEXE 7

### 630 rue Richelieu

#### Maison Villebon / Maison de la culture

Catégorie de bien:

Bâtiment principal

Valeur de contexte:

valeur d'âge

Valeur d'authenticité:

valeur d'architecture

Valeur patrimoniale :

valeur d'usage

valeur historique

valeur de rareté

Date

supérieure

Type architectural:

bonne

forte

Estimée

Connue

1844

Maison traditionnelle québécoise



IMG\_9053.jpg

### Motifs de la citation

**Âge :** Construite avant 1850.

**Architecture :** Maison traditionnelle québécoise; influences : styles Regency et néoclassicisme;

Corps principal au volume de plan rectangulaire avec corps secondaire de même forme, annexé au mur latéral droit; structure et revêtement de pierre des champs; un niveau et demi d'occupation; souches de cheminée doubles à chaque extrémité du toit; galeries munies de leur propre toit longeant trois élévations.

**Usage :** La vocation de maison de la Culture et son occupation à des fins culturelles depuis 1966 confèrent une valeur d'usage à l'édifice.

**Rareté :** Un édifice intégrant une structure en pierre, un corps principal au volume de plan rectangulaire avec corps secondaire de même forme au mur latéral droit, une lucarne monumentale dotée d'une fenêtre serlienne richement ornée constitue une rareté dans la MRC de La vallée du Richelieu.

**Contexte :** Secteur riverain.

**Authenticité :** Pierre apparente; chambranles de porte et de fenêtre; lucarne monumentale centrale encadrée de lucarnes à pignon; lucarne au toit à croupe à fenêtre serlienne ornée de colonnettes et de pilastres à chapiteau, de denticules et d'un motif en forme de coquille; toit à quatre versants (supporté par des colonnes) surmontant l'entrée latérale est; toit en hémicycle se détachant de la galerie au mur latéral gauche.

Inventaire du patrimoine bâti



**Beloeil**  
**630 rue Richelieu**

**Nom, catégorie de bien et statut**

Nom officiel ou officieux <b>Maison Villebon / Maison de la culture</b>	Fonction actuelle <b>Publique/communautaire</b>	Catégorie de bien <b>Bâtiment principal</b>
Géoréférence <b>45°33'39.21 "N 73°12'16.14 "O</b>	Statut juridique <b>aucun</b>	

**Éléments relatifs à l'architecture**

Type architectural <b>Maison traditionnelle québécoise</b>	Fondations <b>Pierre</b>	Forme de toit <b>à deux versants courbés</b>	Revêtement de toit <b>matériau moderne</b>
Revêtement mural <b>Pierre des champs ou moellons</b>	Fenêtre (type et sous-type) <b>moderne</b>	Porte (type de) <b>moderne</b>	Lucarnes <b>monumentale</b>
Présence d'un corps secondaire <b>oui</b>			Ornementation <b>chaîne d'angle</b> <b>millésime</b> <b>chambranles</b>
			Nombre de niveaux <b>1.5</b>

Notes diverses

**Le revêtement de toit est possiblement en panneaux en copolymère.**

**Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement**

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain <b>cours d'eau à proximité</b>	Bâtiment secondaire d'intérêt <b>non</b>
qualité de l'aménagement paysager	

**Données historiques**

Date estimée	Date connue
<b>1844</b>	
Source de la date	<b>Source documentaire</b>
Notes historiques	

Bibliographie (sources documentaires)

**Guide de Beloeil et de Saint-Mathieu-de-Beloeil, p. 45**

**Cette maison est construite en 1844 pour le bourgeois Alphonse Dumon. Son neveu, Vilbon Huot possède la maison à partir de 1860 et y apporte des modifications, comme l'ajout de l'ornementation. Il semblerait que la maison ait été nommée selon le prénom de ce dernier.**

**Evaluation**

Valeur d'authenticité <b>bonne</b>	État physique <b>bon</b>	Valeur de contexte <b>supérieure</b>	Valeur historique	Valeur patrimoniale <b>forte</b>
Valeur d'âge <b>valeur d'âge</b>	Valeur d'usage <b>valeur d'usage</b>	Valeur d'architecture <b>valeur d'architecture</b>	Valeur de rareté <b>valeur de rareté</b>	

Date de l'inventaire et prise des photos :  
été-automne 2013

Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel  
Mise à jour effectuée à l'été 2016 et en août 2022

page 139

Règlements de la Ville de Beloeil



photo 1 - IMG\_9053.jpg



photo 4 - IMG\_9060.jpg



photo 2 - IMG\_9056.jpg



photo 5 - IMG\_9055.jpg



photo 3 - IMG\_9059.jpg



photo 6 - IMG\_9057.jpg

## ANNEXE 8

### 854 864 rue Richelieu

Catégorie de bien:	<b>Bâtiment principal</b>	
	<input type="checkbox"/> valeur d'âge	
	<input checked="" type="checkbox"/> valeur d'architecture	
	<input type="checkbox"/> valeur d'usage	
	<input type="checkbox"/> valeur historique	
	<input type="checkbox"/> valeur de rareté	
Valeur de contexte:	<b>supérieure</b>	
Valeur d'authenticité:	<b>bonne</b>	
Valeur patrimoniale :	<b>forte</b>	
Date	Estimée	Connue
	<b>1912</b>	<b>1912</b>
Type architectural:	<b>Édifice à toit plat</b>	



IMG\_9217.jpg

### Motifs de la citation

**Architecture :** Édifice à toit plat.

Volume de plan rectangulaire; toit plat ; structure de bois, revêtement de brique; deux niveaux complets d'occupation; galerie et balcon longeant deux élévations (façade avant et mur latéral droit).

**Contexte :** Secteur urbain riverain;

**Authenticité :** Brique apparente; fenêtre de forme rectangulaire à arc surbaissé; imposte au-dessus des portes; fronton millésimé métallique avec urnes et volutes; corniche métallique ornée de denticules; appliques disposées sur l'entablement de la corniche; consoles et urnes sur la corniche; revêtement métallique à la base de la corniche imitant la tôle en plaques.

Inventaire du patrimoine bâti



**Beloeil**  
**854 864 rue Richelieu**

**Nom, catégorie de bien et statut**

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	<b>Résidentielle</b>	<b>Bâtiment principal</b>
Géoréférence	Statut juridique	
<b>45°33'59.98"N 73°12'3.82"O</b>	<b>aucun</b>	

**Éléments relatifs à l'architecture**

Type architectural	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit	
<b>Edifice à toit plat</b>	<b>Béton</b>	<b>plat</b>	<b>multicouche</b>	
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes	Ornementation
<b>brique</b>	<b>moderne</b>	<b>moderne</b>	<b>aucune</b>	<b>arc</b>
Présence d'un corps secondaire				<b>imposte</b>
<b>non</b>				<b>fronton</b>
			Nombre de niveaux	<b>urnes</b>
			<b>2</b>	
Notes diverses				

**Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement**

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt
<b>cours d'eau à proximité</b>	<b>non</b>
arbre(s) mature(s)	

**Données historiques**

Date estimée	Date connue
<b>1912</b>	<b>1912</b>
Source de la date	<b>Millésime</b>
Notes historiques	

Bibliographie (sources documentaires)

--

**Evaluation**

Valeur d'authenticité	Etat physique	Valeur de contexte	Valeur historique	Valeur patrimoniale
<b>bonne</b>	<b>moyen</b>	<b>supérieure</b>		<b>forte</b>
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture	Valeur de rareté	
		<b>valeur d'architecture</b>		

Date de l'inventaire et prise des photos :  
 été-automne 2013

Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel  
 Mise à jour effectuée à l'été 2016 et en août 2022

page 107

Règlements de la Ville de Beloeil



photo 1 IMG\_9217.jpg



photo 4 IMG\_9223.jpg



photo 2 IMG\_9221.jpg



photo 5 IMG\_9219.jpg



photo 3 IMG\_9224.jpg



photo 6 IMG\_9220.jpg

## ANNEXE 9

### 991 993 rue Richelieu

#### Le vieux moulin de Beloeil

Catégorie de bien:

Bâtiment principal

- valeur d'âge
- valeur d'architecture
- valeur d'usage
- valeur historique
- valeur de rareté

Valeur de contexte:

supérieure

Valeur d'authenticité:

bonne

Valeur patrimoniale :

supérieure

Date

Estimée      Connue  
1798



IMG\_9356.jpg

Type

architectural:

Architecture d'inspiration française

### Motifs de la citation

**Âge :** Construite avant 1850 et figurant parmi les plus anciens bâtiments de Beloeil et de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

**Architecture :** Architecture d'inspiration française - habitation urbaine;

Volume de plan rectangulaire; toit à deux versants droits; structure et revêtement en pierre; deux niveaux et demi d'occupation; sept lucarnes; fenêtres à battants de facture contemporaine; agrandissement latéral recouvert de brique.

**Usage :** L'édifice a servi de moulin, une vocation aussi rare que spécifique; des marchands y ont opéré ensuite des magasins; il abrite aujourd'hui des bureaux, un usage qui a suivi un projet exemplaire de restauration.

**Rareté :** Il s'agit du seul bâtiment de type monumental en pierre à Beloeil et surtout le seul moulin inscrit à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

**Contexte :** Secteur urbain riverain.

**Authenticité :** Forme du toit à deux versants; tirants en « S » dans les murs; murs en pierre des champs à appareillage régulier; lucarnes multiples.

Inventaire du patrimoine bâti



**Beloeil**  
**991 993 rue Richelieu**

**Nom, catégorie de bien et statut**

Nom officiel ou officieux <b>Le vieux moulin de Beloeil</b>	Fonction actuelle <b>Commerciale</b>	Catégorie de bien <b>Bâtiment principal</b>
Géoréférence <b>45°34'11.16"N 73°11'56.89"O</b>	Statut juridique <b>aucun</b>	

**Éléments relatifs à l'architecture**

Type architectural <b>Architecture d'inspiration française</b>	Fondations <b>Pierre</b>	Forme de toit <b>à deux versants droits</b>	Revêtement de toit <b>bardeau d'asphalte</b>	
Revêtement mural <b>pierre des champs ou moellons</b>	Fenêtre (type et sous-type) <b>moderne</b>	Porte (type de) <b>moderne</b>	Lucarnes <b>à pignon</b>	Ornementation <b>chambranles</b>
Présence d'un corps secondaire <b>oui</b>			<b>gâble</b>	
			Nombre de niveaux <b>2.5</b>	

Notes diverses

**Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement**

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain <b>cours d'eau à proximité</b>	Bâtiment secondaire d'intérêt <b>non</b>
---	---

**Données historiques**

Date estimée <b>1798</b>	Date connue	Bibliographie (sources documentaires) <b>Mise à jour 2016 - Pierre Gadbois, Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire (SHBMSH)</b>
Source de la date <b>Pierre Gadbois, Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire (SHBMSH)</b>	Notes historiques	

**Evaluation**

Valeur d'authenticité <b>bonne</b>	Etat physique <b>supérieur</b>	Valeur de contexte <b>supérieure</b>	Valeur historique	Valeur patrimoniale <b>supérieure</b>
Valeur d'âge <b>valeur d'âge</b>	Valeur d'usage <b>valeur d'usage</b>	Valeur d'architecture <b>valeur d'architecture</b>	Valeur de rareté <b>valeur de rareté</b>	

Date de l'inventaire et prise des photos :  
 été-automne 2013

Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel  
 Mise à jour effectuée à l'été 2016 et en août 2022

page 41

Règlements de la Ville de Beloeil



photo 1 IMG\_9356.jpg



photo 4 IMG\_9365.jpg



photo 2 IMG\_9358.jpg



photo 5 IMG\_9369.jpg



photo 3 IMG\_9360.jpg



photo 6 IMG\_9368.jpg

Date de l'inventaire et prise des photos : été-automne 2013      Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel

## ANNEXE 10

### 1010 rue Richelieu

#### Église Saint-Mathieu

Catégorie de bien:

Église

- valeur d'âge
- valeur d'architecture
- valeur d'usage
- valeur historique
- valeur de rareté

Valeur de contexte:

supérieure

Valeur d'authenticité:

supérieure

Valeur patrimoniale :

supérieure

Date

Estimée  
1896

Connue  
1896

Type architectural:

Architecture religieuse



IMG\_9412.jpg

### Motifs de la citation

**Architecture :** Éclectisme architectural : intégration de plusieurs influences stylistiques et de formes variées;

Volume au plan en croix, auquel est annexée une sacristie de plan rectangulaire; toit à deux versants droits; structure et revêtement de pierre; rez-de-chaussée et jubé; clocher surmonté d'un clocheton; composantes décoratives multiples.

**Usage :** L'édifice a conservé sa vocation d'origine spécifique de lieu de culte catholique.

**Rareté :** Il s'agit de l'un des 13 édifices servant à des fins de culte parmi les 1028 bâtiments inventoriés dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

**Contexte :** Secteur urbain riverain.

**Authenticité :** Revêtement de tôle pincée sur le toit; fenêtre en arc plein cintre fixes à petit bois; portes en bois à menuiserie d'assemblage à double battants; portes en bois à menuiserie d'assemblage; imposte avec rosace; chaînes d'angle; pilastres, niches; clochetons; pinacles; frontons.

Inventaire du patrimoine bâti



**Beloeil**

**1010 rue Richelieu**

**Nom, catégorie de bien et statut**

Nom officiel ou officieux <b>Église Saint-Mathieu</b>	Fonction actuelle <b>Religieuse</b>	Catégorie de bien <b>Eglise</b>
Géoréférence <b>45°34'13.23"N 73°11'57.04"O</b>	Statut juridique <b>aucun</b>	

**Éléments relatifs à l'architecture**

Type architectural <b>Architecture religieuse</b>	Fondations <b>Pierre</b>	Forme de toit <b>à deux versants droits</b>	Revêtement de toit <b>tôle agrafée (pincée)</b>	
Revêtement mural <b>pierre de taille</b>	Fenêtre (type et sous-type) <b>en hémicycle</b>		Porte (type de) <b>porte à double battant</b>	Lucarnes <b>aucune</b>
Présence d'un corps secondaire <b>oui</b>	<b>fixe</b>	<b>à petit(s)-bois</b>	<b>pleine - à menuiserie d'assemblage</b>	Ornementation <b>chaîne d'angle</b> <b>bandeau</b> <b>corniche moulurée</b>
Notes diverses			Nombre de niveaux <b>1</b>	

**Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement**

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain <b>cours d'eau à proximité</b>	Bâtiment secondaire d'intérêt <b>oui</b>
---	---

qualité de l'aménagement paysager

**Données historiques**

Date estimée <b>1896</b>	Date connue <b>1896</b>
Source de la date <b>Source documentaire</b>	

Bibliographie (sources documentaires)

**Guide de Beloeil et de Saint-Mathieu-de-Beloeil, p. 13**

Notes historiques

**L'église de Saint-Mathieu est construite en 1896, remplaçant deux autres édifices détruits par le feu. Elle est réalisée selon les plans de Louis-Zéphirin Gauthier.**

**Evaluation**

Valeur d'authenticité <b>supérieure</b>	État physique <b>supérieur</b>	Valeur de contexte <b>supérieure</b>	Valeur historique	Valeur patrimoniale <b>supérieure</b>
Valeur d'âge	Valeur d'usage <b>valeur d'usage</b>	Valeur d'architecture <b>valeur d'architecture</b>	Valeur de rareté <b>valeur de rareté</b>	

Date de l'inventaire et prise des photos :  
été-automne 2013

Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel  
Mise à jour effectuée à l'été 2016 et en août 2022

page 45

Règlements de la Ville de Beloeil



photo 1 IMG\_9112.jpg



photo 4 IMG\_9420.jpg



photo 2 IMG\_9407.jpg



photo 5 IMG\_9418.jpg



photo 3 IMG\_9399.jpg



photo 6 IMG\_9427.jpg

Date de l'inventaire et prise des photos : été-automne 2013 Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel

## ANNEXE 11

### 1014 rue Richelieu

□

#### Presbytère de la paroisse Saint-Mathieu-de-Beloeil

Catégorie de bien:

Bâtiment principal

Valeur de contexte:

supérieure

Valeur d'authenticité:

supérieure

Valeur patrimoniale :

exceptionnelle

Date

Estimée	Connue
1772	1772

Type architectural:

Architecture de transition franco-québécoise



IMG\_9429.jpg

### Motifs de la citation

**Âge :** Construit entre 1768 et 1772. Il s'agit de la plus ancienne maison de pierre de Beloeil.

**Architecture :** Maison de transition franco-québécoise;

Volume de plan rectangulaire; toit à deux versants droits; structure et revêtement en pierre; deux niveaux d'occupation en plus des combles; souches de cheminées doubles sur le toit; lucarne en appentis; galerie couverte de son propre toit faisant la largeur de la façade; balcon à l'étage en façade avant.

**Usage :** L'édifice a servi de presbytère catholique pour la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil. Cela lui confère une valeur d'usage.

**Historique :** Sa construction au dernier tiers du 18<sup>e</sup> siècle témoigne de l'ancienneté de la paroisse Saint-Mathieu-de-Beloeil, qui figure ainsi parmi les plus anciennes de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

**Rareté :** La grande ancienneté contribue à sa valeur de rareté.

**Contexte :** Secteur urbain riverain.

**Authenticité :** Revêtement de tôle en plaques sur le toit; fenêtres à battants à grands carreaux; fenêtres à battants à petits carreaux; porte à menuiserie d'assemblage avec vitrage; chambranles, imposte et baies latérales; colonnade; consoles doubles sous l'avant-toit; corps secondaire au mur latéral droit; fronton au-dessus de l'entrée principale; corps secondaire en pierre annexé au mur latéral droit.

Inventaire du patrimoine bâti



**Beloeil**

**1014 rue Richelieu**

**Nom, catégorie de bien et statut**

Nom officiel ou officieux <b>Presbytère de la paroisse Saint-Mathieu-de-Beloeil</b>	Fonction actuelle <b>Résidentielle</b>	Catégorie de bien <b>Bâtiment principal</b>
Géoréférence <b>45°34'14.62"N 73°11'56.32"O</b>	Statut juridique <b>aucun</b>	

**Éléments relatifs à l'architecture**

Type architectural <b>Architecture de transition franco-québécoise</b>	Fondations <b>Pierre</b>	Forme de toit <b>à deux versants droits</b>	Revêtement de toit <b>tôle en plaques</b>	
Revêtement mural <b>Pierre des champs ou moellons</b> Présence d'un corps secondaire <b>oui</b>	Fenêtre (type et sous-type) <b>à battant(s) à grands carreaux</b> <b>à battant(s) à petits carreaux</b>		Porte (type de) <b>à menuiserie d'assemblage avec vitrage</b>	Lucarnes <b>en appentis</b> <b>à pignon</b> Nombre de niveaux <b>1.5</b>
Ornementation <b>chambranles</b> <b>imposte</b> <b>corniche à consoles</b> <b>fronton</b>				

Notes diverses

**Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement**

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain <b>cours d'eau à proximité</b> <b>place</b>	Bâtiment secondaire d'intérêt <b>oui</b>
---	---

**Données historiques**

Date estimée <b>1772</b>	Date connue <b>1772</b>	Bibliographie (sources documentaires) <b>Bâtiments patrimoniaux érigés le long de la rue Richelieu.</b> <b>Notre histoire Notre mémoire, Hommage à nos bâtisseurs, 1608-2000, p. 11</b> <b>Guide de Beloeil et de Saint-Mathieu-de-Beloeil, p. 16</b>
Source de la date <b>Source documentaire</b>		

Notes historiques

Construit entre 1768 et 1772, le presbytère serait la plus ancienne maison de pierre de Beloeil. L'édifice, qui accueillait le curé au rez-de-chaussée et une chapelle à l'étage, est agrandi en 1827. Cette modification n'est pas perceptible sur la façade car les mêmes pierres ont été utilisées.

**Evaluation**

Valeur d'authenticité <b>supérieure</b>	État physique <b>supérieur</b>	Valeur de contexte <b>supérieure</b>	Valeur historique <b>valeur historique</b>	Valeur patrimoniale <b>exceptionnelle</b>
Valeur d'âge <b>valeur d'âge</b>	Valeur d'usage <b>valeur d'usage</b>	Valeur d'architecture <b>valeur d'architecture</b>	Valeur de rareté <b>valeur de rareté</b>	

Date de l'inventaire et prise des photos :  
été-automne 2013

Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel  
Mise à jour effectuée à l'été 2016 et en août 2022

page 48

Règlements de la Ville de Beloeil



photo 1 IMG\_9429.jpg



photo 4 IMG\_9443.jpg



photo 2 IMG\_9433.jpg



photo 5 IMG\_9434.jpg



photo 3 IMG\_9440.jpg



photo 6 IMG\_9435.jpg

Date de l'inventaire et prise des photos : été-automne 2013 Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel

## ANNEXE 12

### 1056 rue Richelieu

#### Ancien couvent de Beloeil

Catégorie de bien:

Bâtiment principal

- valeur d'âge
- valeur d'architecture
- valeur d'usage
- valeur historique
- valeur de rareté

Valeur de contexte:

supérieure

Valeur d'authenticité:

supérieure

Valeur patrimoniale :

supérieure

Date

Estimée	Connue
1884	1884

Type architectural:

Architecture conventuelle



IMG\_9521.jpg

### Motifs de la citation

**Architecture :** Architecture de style Second Empire;

Volume au plan en « T » avec aile arrière; toit plat avec brisis sur quatre côtés; structure en pierre (rez-de-chaussée) et en brique (étages); quatre niveaux d'occupation; souche de cheminée en brique le long du brisis latéral gauche; six lucarnes à croupe et fronton; perron surmonté d'un balcon; clocheton.

**Usage :** Il s'agit du deuxième couvent à Beloeil des religieuses des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie. L'édifice sert de lieu d'enseignement jusqu'en 1969. Le couvent est utilisé ensuite comme maison de retraite pour la communauté. Il loge aujourd'hui un centre de la petite enfance. Ces fonctions spécifiques lui confèrent une valeur d'usage.

**Rareté :** Il existe seulement trois autres propriétés conventuelles comme l'ancien couvent de Beloeil dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu. Cette situation lui confère une valeur de rareté.

**Contexte :** Secteur urbain riverain.

**Authenticité :** Tôle profilée recouvrant le brisis de la toiture; brique et pierre structurale apparentes; porte principale en bois à double battants à imposte; porte à baies latérales et à imposte à l'étage; fronton et clocheton au centre de la façade avant; linteau au-dessus des fenêtres; plaque millésimée.

Inventaire du patrimoine bâti



**Beloeil**  
**1056 rue Richelieu**

**Nom, catégorie de bien et statut**

Nom officiel ou officieux <b>Ancien couvent de Beloeil</b>	Fonction actuelle <b>Publique/communautaire</b>	Catégorie de bien <b>Bâtiment principal</b>
Géoréférence <b>45°34'18.97"N 73°11'53.47"O</b>	Statut juridique <b>aucun</b>	

**Éléments relatifs à l'architecture**

Type architectural <b>Architecture conventuelle</b>	Fondations <b>Pierre</b>	Forme de toit <b>plat avec brisis</b>	Revêtement de toit <b>tôle profilée</b>
Revêtement mural <b>brique</b>	Fenêtre (type et sous-type) <b>moderne</b>	Porte (type de) <b>porte à double battant</b>	Lucarnes <b>gable</b>
Présence d'un corps secondaire <b>oui</b>	<b>à petits carreaux</b>	Ornementation <b>appui</b>	<b>pendante</b>
		Nombre de niveaux <b>3</b>	<b>linteau</b> <b>imposte</b>

Notes diverses

**Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement**

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain <b>cours d'eau à proximité</b>	Bâtiment secondaire d'intérêt <b>oui</b>
<b>terrain de vaste étendue</b>	

**Données historiques**

Date estimée <b>1884</b>	Date connue <b>1884</b>
Source de la date <b>Millésime</b>	
Notes historiques	

Bibliographie (sources documentaires) <b>Bâtiments patrimoniaux érigés le long de la rue Richelieu.</b>
<b>Guide de Beloeil et de Saint-Mathieu-de-Beloeil, p. 18</b>

Il s'agit du deuxième couvent à Beloeil des religieuses des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie. L'édifice est construit en 1884 et servira de lieu d'enseignement jusqu'en 1969. Le couvent est utilisé ensuite comme maison de retraite pour la communauté. Il loge aujourd'hui un centre de la petite enfance.

**Evaluation**

Valeur d'authenticité <b>supérieure</b>	État physique <b>bon</b>	Valeur de contexte <b>supérieure</b>	Valeur historique	Valeur patrimoniale <b>supérieure</b>
Valeur d'âge	Valeur d'usage <b>valeur d'usage</b>	Valeur d'architecture <b>valeur d'architecture</b>	Valeur de rareté <b>valeur de rareté</b>	

Date de l'inventaire et prise des photos :  
été-automne 2013

Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel  
Mise à jour effectuée à l'été 2016 et en août 2022

page 58

Règlements de la Ville de Beloeil



photo 1 IMG\_9521.jpg



photo 4 IMG\_9528.jpg



photo 2 IMG\_9517.jpg



photo 5 IMG\_9538.jpg



photo 3 IMG\_9525.jpg



photo 6 IMG\_9519.jpg

Date de l'inventaire et prise des photos : été-automne 2013

Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel

## ANNEXE 13

### 1076 rue Richelieu

#### Maison Michel-Champeau

Catégorie de bien:

**Bâtiment principal**

- valeur d'âge
- valeur d'architecture
- valeur d'usage
- valeur historique
- valeur de rareté

Valeur de contexte:

**supérieure**

Valeur d'authenticité:

**bonne**

Valeur patrimoniale :

**forte**

Date

Estimée	Connue
1854	1854

Type architectural:

**Maison traditionnelle québécoise**



IMG\_9544.jpg

### Motifs de la citation

**Architecture :** Maison traditionnelle québécoise; influences : styles Regency et néoclassicisme;

Volume au plan en « L » (avec aile arrière); toit à deux versants courbés; un niveau et demi d'occupation; lucarnes à pignon; galerie longeant toute la façade avant couverte par l'avant-toit; solarium longeant le mur latéral gauche.

**Contexte :** Secteur urbain riverain.

**Authenticité :** Revêtement de tôle profilée; parement mural de planche à clin; porte en bois à menuiserie d'assemblage avec vitrage; pilastres cannelés et fronton autour de la porte; chambranles autour des fenêtres; planches cornières; colonnes à fut galbé; galerie et garde-corps.

Inventaire du patrimoine bâti



**Beloeil**  
**1076 rue Richelieu**

**Nom, catégorie de bien et statut**

Nom officiel ou officieux <b>Maison Michel-Champeau</b>	Fonction actuelle <b>Résidentielle</b>	Catégorie de bien <b>Bâtiment principal</b>
Géoréférence <b>45°34'20.60 "N 73°11'51.16 "O</b>	Statut juridique <b>aucun</b>	

**Éléments relatifs à l'architecture**

Type architectural <b>Maison traditionnelle québécoise</b>	Fondations <b>Pierre</b>	Forme de toit <b>à deux versants courbés</b>	Revêtement de toit <b>tôle profilée</b>
Revêtement mural <b>planche à clin</b>	Fenêtre (type et sous-type) <b>moderne</b>	Porte (type de) <b>à menuiserie d'assemblage avec vitrage</b>	Lucarnes <b>à pignon</b>
Présence d'un corps secondaire <b>oui</b>	à battant(s) <b>à grands carreaux</b>		Ornementation <b>chambranles planches cornières pilastres et corniche colonnes</b>
Notes diverses			Nombre de niveaux <b>1.5</b>

**Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement**

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain <b>cours d'eau à proximité</b>	Bâtiment secondaire d'intérêt <b>non</b>
qualité de l'aménagement paysager	

**Données historiques**

Date estimée <b>1854</b>	Date connue <b>1854</b>
Source de la date <b>Source documentaire</b>	
Notes historiques	

Bibliographie (sources documentaires)  
**Bâtiments patrimoniaux érigés le long de la rue Richelieu, p. 31**

**Cette maison est construite par Michel Champeau, menuisier, en 1854.**

**Evaluation**

Valeur d'authenticité <b>bonne</b>	Etat physique <b>bon</b>	Valeur de contexte <b>supérieure</b>	Valeur historique	Valeur patrimoniale <b>forte</b>
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture <b>valeur d'architecture</b>	Valeur de rareté	

Date de l'inventaire et prise des photos :  
été-automne 2013

Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel  
Mise à jour effectuée à l'été 2016 et en août 2022

page 129

Règlements de la Ville de Beloeil



photo 1 IMG\_9544.jpg



photo 4 IMG\_9546.jpg



photo 2 IMG\_9541.jpg



photo 5 IMG\_9547.jpg



photo 3 IMG\_9540.jpg



photo 6 IMG\_9542.jpg

## ANNEXE 14

### 1086 rue Richelieu

#### Maison Desmarteau

Catégorie de bien:

Bâtiment principal

- valeur d'âge
- valeur d'architecture
- valeur d'usage
- valeur historique
- valeur de rareté

Valeur de contexte:

supérieure

Valeur d'authenticité:

supérieure

Valeur patrimoniale :

supérieure

Date

Estimée Connue  
1870-1872

Type architectural:

Néo-tudor



IMG\_9557.jpg

### Motifs de la citation

**Architecture :** Architecture de style néo-Tudor;

Plan au sol irrégulier (avant-corps central avant et corps secondaire à l'arrière); toit à deux versants droits; revêtement mural de brique; 1.5 niveau d'occupation (en plus du sous-sol et des combles); souche de cheminée en brique au centre de la toiture; fronton au centre de la façade; perron surmonté d'un balcon.

**Rareté :** La composition architecturale d'inspiration néo-Tudor en fait un édifice unique à Beloeil et dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu et très rare au Québec.

**Contexte :** Secteur urbain riverain.

**Authenticité :** Revêtement de brique; fenêtres en bois à battants, à grands carreaux et à imposte; autres fenêtres : en bois et à carreaux; porte en bois à double battants à imposte; linteaux néo-Tudor « en chapeau de gendarme »; ornements découpés de pignon; garde-corps à balustres; colonnes à fut cylindrique en bois; corniche à denticules.

Inventaire du patrimoine bâti



**Beloeil**  
**1086 rue Richelieu**

**Nom, catégorie de bien et statut**

Nom officiel ou officieux <b>Maison Desmarteau</b>	Fonction actuelle <b>Résidentielle</b>	Catégorie de bien <b>Bâtiment principal</b>
Géoréférence <b>45°34'21.39"N 73°11'50.66"O</b>	Statut juridique <b>aucun</b>	

**Éléments relatifs à l'architecture**

Type architectural <b>Néo-tudor</b>	Fondations <b>Béton</b>	Forme de toit <b>à deux versants droits</b>	Revêtement de toit <b>bardeau d'asphalte</b>
Revêtement mural <b>brique</b>	Fenêtre (type et sous-type) <b>à battant(s) à grands carreaux</b>	Porte (type de) <b>moderne</b>	Lucarnes <b>aucune</b>
Présence d'un corps secondaire <b>oui</b>			Ornementation <b>appui linteau éléments en bois découpés</b>
		Nombre de niveaux <b>1.5</b>	

Notes diverses

**Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement**

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain <b>cours d'eau à proximité</b>	Bâtiment secondaire d'intérêt <b>oui</b>
arbre(s) mature(s)	

**Données historiques**

Date estimée	Date connue
<b>1870-1872</b>	
Source de la date	<b>Source documentaire</b>
Notes historiques	

**Bibliographie (sources documentaires)**

**Bâtiments patrimoniaux érigés le long de la rue Richelieu, p. 32**  
**Guide de Beloeil et de Saint-Mathieu-de-Beloeil, p. 19**

**Cette maison est vraisemblablement construite entre 1870 et 1872 par Joseph-Azarie Sénécal, menuisier de Beloeil. La famille Desmarteau achète la maison dès la fin de sa construction et l'habite pendant 75 ans.**

**Evaluation**

Valeur d'authenticité <b>supérieure</b>	État physique <b>supérieur</b>	Valeur de contexte <b>supérieure</b>	Valeur historique	Valeur patrimoniale <b>supérieure</b>
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture <b>valeur d'architecture</b>	Valeur de rareté <b>valeur de rareté</b>	

Date de l'inventaire et prise des photos :  
été-automne 2013

Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel  
Mise à jour effectuée à l'été 2016 et en août 2022

page 61

Règlements de la Ville de Beloeil



photo 1 IMG\_9557.jpg



photo 4 IMG\_9562.jpg



photo 2 IMG\_9548.jpg



photo 5 IMG\_9554.jpg



photo 3 IMG\_9560.jpg



photo 6 IMG\_9550.jpg

Date de l'inventaire et prise des photos : été-automne 2013

Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel

## ANNEXE 15

### 1168 rue Richelieu

Catégorie de bien:

**Bâtiment principal**

- valeur d'âge
- valeur d'architecture
- valeur d'usage
- valeur historique
- valeur de rareté

Valeur de contexte:

**supérieure**

Valeur d'authenticité:

**bonne**

Valeur patrimoniale :

**forte**

Date

Estimée Connue  
**1880-1920**



IMG\_9819.jpg

Type architectural:

**Édifice de type vernaculaire américain à un niveau et demi**

### Motifs de la citation

**Architecture :** Architecture d'inspiration néoclassique;

Corps principal au volume de plan rectangulaire au toit à deux versants droits; agrandissement arrière à toit plat; structure de bois; deux souches de cheminée en brique sur le toit; galerie munie de son propre toit longeant au moins deux élévations; lucarne en appentis; lucarne monumentale.

**Contexte :** Secteur urbain riverain.

**Authenticité :** Revêtement mural de planche à clin; fenêtres en bois à guillotine à grands carreaux; fenêtres en bois, fixes à grands carreaux; porte en bois à menuiserie d'assemblage avec vitrage; chambranle et entablement autour des fenêtres; planches cornières; retours de corniche; colonnes à fut cylindrique; garde-corps à barreaux; solariums avec fenêtres à petits carreaux au mur latéral droit et à l'arrière; treillis en bois sous la galerie.

Inventaire du patrimoine bâti



**Beloeil**  
**1168 rue Richelieu**

**Nom, catégorie de bien et statut**

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	<b>Résidentielle</b>	<b>Bâtiment principal</b>
Géoréférence	Statut juridique	
<b>45°34'29.14 "N 73°11'46.82"O</b>	<b>aucun</b>	

**Éléments relatifs à l'architecture**

Type architectural	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit	
<b>Édifice de type vernaculaire américain à un niveau et demi</b>	<b>Béton</b>	<b>à deux versants droits</b>	<b>tôle profilée</b>	
Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)		Lucarnes	Ornementation
<b>planche à clin</b>	<b>à guillotine</b>	<b>à grands carreaux</b>	<b>à menuiserie d'assemblage avec vitrage</b>	<b>en appentis</b>
Présence d'un corps secondaire	<b>fixe</b>	<b>à grands carreaux</b>	<b>monumentale</b>	<b>retours de corniche</b>
<b>oui</b>			<b>Nombre de niveaux</b>	<b>planches cornières</b>
			<b>1.5</b>	<b>chambranles</b>
				<b>entablement</b>
Notes diverses				

**Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement**

Élément spécifique (prédominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt
<b>cours d'eau à proximité</b>	<b>non</b>
arbre(s) mature(s)	

**Données historiques**

Date estimée	Date connue
<b>1880-1920</b>	
Source de la date	<b>Estimé BG</b>
Notes historiques	

Bibliographie (sources documentaires)

--

**Evaluation**

Valeur d'authenticité	Etat physique	Valeur de contexte	Valeur historique	Valeur patrimoniale
<b>bonne</b>	<b>bon</b>	<b>supérieure</b>		<b>forte</b>
Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture	Valeur de rareté	
		<b>valeur d'architecture</b>		

Date de l'inventaire et prise des photos :  
été-automne 2013

Inventaire réalisé par Bergeron Gagnon inc. conseillers en patrimoine culturel  
Mise à jour effectuée à l'été 2016 et en août 2022

page 168

Règlements de la Ville de Beloeil



photo 1 IMG\_9819.jpg



photo 4 IMG\_9826.jpg



photo 2 IMG\_9821.jpg



photo 5 IMG\_9820.jpg



photo 3 IMG\_9823.jpg



photo 6 IMG\_9824.jpg